



DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE JARJAYES**

## Conseil Municipal du vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 Compte-rendu

**Étaient présents :** Christian Muller, Monique Raquet, Marie Fradin, Gérald Bordiga, Éric Guignard, Rémi Raimbault, Orianna Duhamel, Roger Chaix.

**Absents :** Sylvie Ollagnier, Cécilia Ronzevalle, Christian Cado

**Procurations :** Sylvie Ollagnier à Christian Muller, Cécilia Ronzevalle à Monique Raquet

**Secrétaire :** Éric Guignard

**Heure de début :** 18h38

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 23 octobre 2023.

### POINT D'AVANCEMENT SUR LE PROJET DU CHÂTEAU :

Le jeudi 26 octobre, la Commission d'appel d'offres et le Comité de sélection ont finalisé le choix des 3 trois candidats qui pourront déposer une offre technique et financière. Ces trois équipes ont été conviées à une réunion commune avec visite du château ce jour, en présence de M. Sylvain Bertrand (IT05) et Mme Carole Rochas (CAUE), suivi d'une séance de questions/réponses, qui fera l'objet d'un compte rendu envoyé aux trois équipes. Le délai de remise des offres a été repoussé au 15 janvier 2024.

La mission de Programmation avance aussi, les équipes de Synapse et Fabriques et le cabinet Chado sont venues à Jarjayes le 24 novembre pour une réunion au cours de laquelle 4 scénarii pour les usages du château ont été présentés. Les présents ont été invités à réagir à chaud sur ces scénarios.

Le 17 novembre, Christian Muller, Monique Raquet, Marie Fradin et Gérald Bordiga ont élaboré un scénario « de synthèse », en reprenant les idées majeures des 4 scénarii des programmistes. La décision finale par le Conseil municipal de la programmation du Château interviendra en janvier.

### PERSONNEL : MODIFICATION DES PLAFONDS APPLICABLES AU RÉGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP COMPOSÉ DE L'IFSE ET DU CIA)

Le CST ayant validé la revalorisation à la hausse des plafonds du régime indemnitaire des employés communaux discutée lors du conseil municipal du 23 octobre, le Conseil a voté à l'unanimité la délibération concernant cette revalorisation.

### PERSONNEL : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRES

Suite à la présentation du sujet lors du précédent conseil municipal, le Conseil a validé les propositions du CNFPT. À savoir :

- pour les agents relevant de la CNRACL, risques garantis : décès, accident du travail, maladie de longue durée, maternité/paternité/adoption, maladie ordinaire.

- Option choisie : franchise de 10 jours  
Taux de cotisation : 6,99 % + 0,5% de frais de gestion
- pour les agents relevant de l'IRCANTEC, risques garantis : accident de service/maladie professionnelle, maladie grave, maladie ordinaire, maternité.
- Option choisie : sans franchise  
Taux de cotisation : 1,5 % + 0,1% de frais de gestion

Le Conseil autorise le maire à signer les conventions et les éventuels avenants en résultant.

### HORAIRES DE L'ÉCOLE PIERRE BOSSY :

Le sujet avait été présenté lors de la séance du 14 septembre et délibéré le 23 octobre. Le Conseil d'école a eu lieu le 14 novembre. Mais la délibération du Conseil municipal devant avoir lieu après l'avis du Conseil d'école et l'avis des délégués de parents d'élèves obtenu lors du Conseil d'école, le Conseil doit revoter les nouveaux horaires avant que la demande soit transmise au DASEN.

Pour rappel, il s'agit d'augmenter le temps de présence en classe le matin pour profiter d'une meilleure concentration des enfants et de modifier l'amplitude horaire du temps consacré à la pause méridienne (12h-13h30 au lieu de 11h30-13h30).

Ainsi, les horaires de classe seront :

- de 8h30 à 12h le matin et
- de 13h30 à 16h l'après-midi.

Le Conseil, à l'unanimité :

- approuve les changements proposés,
- décide de ne pas répercuter l'augmentation du temps de garderie du soir induite par ces changements sur les tarifs de ladite garderie,
- autorise le maire à transmettre cet avis à transmettre le dossier constitué de la délibération, de l'avis du Conseil d'école et de l'accord des parents délégués à l'inspectrice de la circonscription pour validation finale.

### SÉJOUR À LA NEIGE DES ENFANTS DE L'ÉCOLE PIERRE BOSSY :

La mairie a été informée lors du Conseil d'école du projet mené par l'équipe enseignante d'une « Classe découverte montagne » à Saint Jean-Saint Nicolas du 10 au 12 janvier. Le budget global se monte à plus de 7000 € partiellement couvert par le retrait du programme « patinoire » et la vente des photographies de classe et du côté des parents d'élèves par la vente de chocolats de Noël, l'organisation d'un vide-grenier. Et si les sommes nécessaires ne sont pas réunies, les parents d'élèves seront mis à contribution. Nous avons été saisis d'une demande de subvention. Après discussion, il est proposé qu'en plus du prêt gracieux de la salle polyvalente pour le vide grenier, la commune prenne en charge le coût du transport des enfants (590 €).

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

### DÉNEIGEMENT :

Après moult discussions, cet hiver le déneigement est pris en charge de la manière suivante :

- Florent Meizenq déneige Chaudane, Les Tancs et le chemin de Laval, Malcor, le Chemin de la Drague et le chemin du Châtelas, avec son matériel. La durée estimée pour ce travail est de 2h1/2.
- Daniel Saunier déneige la Route des Sayons et le chemin jusqu'à Casserelle, avec son matériel. La durée estimée pour ce travail est de 2h1/2.
- Roger Chaix déneige la route de La Roche, la route de Casserelle, le chemin de la Sentinelle, les routes de Chanebièrre et de la Sarrière, la route du Laus jusqu'à Champ Espérant, la route de Rambaud jusqu'à la limite de commune avec Rambaud, avec son tracteur, la lame « papillon » et les chaînes de la commune. La durée estimée pour ce travail est de 4h.
- Nicolas Méyère, employé communal, déneige toutes les rues du Village, y compris le parking de la mairie et celui de l'école. La durée estimée pour ce travail est de 2h1/2.
- En cas de nécessité, Roger Chaix et Nicolas Méyère peuvent intervertir les engins.

- la rémunération est calculée de la manière suivante : une indemnité d’immobilisation de 400 €, un forfait correspondant à 8 fois la durée estimée de la tournée x 90 €, toute heure effectuée au-delà du forfait étant rémunérée à 90 €.

Il reste à régler la question des voies privées, notamment l’Allée de Champ Long, le chemin de Fontarache et de la Sentinelle, l’allée de la Tour et celle des Coteaux, et Champ Espérant toujours en discussion.

Le conseil, à l’unanimité moins une abstention :

- approuve le plan de déneigement,
- autorise le maire à signer les conventions avec chaque déneigeur,
- autorise le maire à prendre les décisions nécessaires concernant le déneigement des voies privées et, le cas échéant, à signer les conventions avec les riverains de ces voies.

## BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale de Jarjayes fonctionne avec deux fonds de livres. Par convention avec la Bibliothèque départementale, cette dernière met à disposition aux fins de prêt des ouvrages, sur demande et dans la mesure des disponibilités. Ces livres sont rendus à la BD après deux ou trois mois. La bibliothèque municipale possède aussi en propre des livres, achetés ou donnés. Mais ce fonds a tendance soit à se dégrader, soit à n’être tout simplement plus lus. Il s’avère alors nécessaire de les retirer du fond pour faire de la place et accueillir d’autres ouvrages. Les livres retirés peuvent être donnés à des associations, à des librairies qui ne vendent que des livres d’occasion (par exemple la Petite Librairie à Gap) voir à des habitants intéressés. Le retrait fera l’objet d’une liste mentionnant les ouvrages retirés. L’opération porte le nom de « désherbage ». Et comme initialement ces livres sont la propriété de la commune, le Conseil municipal doit délibérer pour autoriser le ou la responsable de la mairie à effectuer l’opération.

Après explications, le conseil municipal charge la responsable de la bibliothèque, Fabienne Mourice, de procéder au « désherbage » et d’établir la liste des ouvrages retirés.

## BUDGET

### • **Décision modificative pour intégration des subventions acquises en comptabilité**

Il convient d’affecter les subventions d’investissement pour lesquelles les arrêtés attributifs nous ont été notifiées de la ligne 1641 (Emprunts) à la ligne correspondant à l’organisme qui a attribué la subvention. Il s’agit des subventions suivantes :

- le Département pour l’extension de l’École (21 988, 80 €) et pour la rénovation du Château (198 600,00 €),
- l’Agglo GTD pour la charpente de l’extension de l’École (7 741,50 €) et
- l’État (Fonds Vert) pour la rénovation du Château (820 599,00 €).

### • **Autorisation de dépenses d’investissement avant le vote du Budget 2024**

Le budget primitif 2024 ne sera probablement pas approuvé avant mars ou avril 2024, il est nécessaire de d’autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent.

Le conseil autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement à hauteur de **318 942 €**, pour les affectations suivantes :

- frais d’étude pour la sécurisation du château : 108 000,00 €,
- maîtrise d’œuvre bâtiment du château : 20 000,00 €,
- maîtrise d’œuvre du bâtiment du château 60 000,00 €.

### • **Demande de subvention au fonds de concours de l’Agglo GTD**

La commune souhaite solliciter le fonds de concours de l’Agglo GTD pour l’achat de chaînes à neige et pour la peinture du hall de l’école. Des devis ont été demandés et les dépenses prévues se montent à 7 504,75€. Les subventions demandées s’élèveront à 3 752,75 €.

Le Conseil autorise le maire à solliciter l’Agglo GTD pour les dépenses susmentionnées.

## QUESTIONS DIVERSES :

### **Avis relatif au projet de réalisation d'un établissement d'abattage d'animaux et d'un atelier de découpe de viande de porc, sur la commune de Gap**

La mairie a été sollicitée par le Préfet des Hautes-Alpes pour donner un avis sur le projet de réalisation d'un établissement d'abattage d'animaux et d'un atelier de découpe de viande de porc, sur la commune de Gap. Il s'avère que ce projet est d'une grande importance pour les agriculteurs de la commune. L'avis du conseil est donc positif et sera indiqué comme tel aux services de la préfecture.

### **Rétrocession des communs du lotissement de Champ Long**

Mme Orianna Duhamel souhaite que le prochain conseil aborde la question de la rétrocession des communs du lotissement de Champ Long.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 20h07.

Fait à Jarjayes, le 6 décembre 2023

Christian Muller  
Maire de Jarjayes